

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 26/05/2020 (20h30)

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2020

Nombre de Conseillers En exercice : 15 - **Présents** : 14- **Votants** : 15 - **Pour** : 15 **Contre** : 0 **Nul** : 0

Date de Convocation : 15/05/2020

Date d’Affichage : 29/05/2020

L'an deux mille vingt, le vingt six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s'est réuni à la salle de loisirs dans le cadre de la crise sanitaire, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Etaient présents : Mme DUCHEMIN F., Mr MILLET C., Mr CHENEL A, Mr CORNU J, Mr. BIZEUL T, Mme MAREAU M., Mme TRAVERS B, Mme AMIARD G, M. FAVRE Loïc, Mr COTTEREAU F, Mme GUICHART A, Mme POUSSIER S, Mme GARDRAT M, Mr HUILLERY M.

Absents : Mme FAVRIS M, excusés.

Mr CORNU Jordan a été élu **secrétaire**.

Mme FAVRIS a donné procuration à Mme GARDRAT.



DL2020-14CM– Installation du conseil municipal

Madame Françoise DUCHEMIN, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020.

Sont élus :

Mme Françoise DUCHEMIN, Maire sortant, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu’il a été constitué lors des élections du 26 mai 2020.

Conformément à l’article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l’élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Mme Françoise DUCHEMIN après avoir indiqué que c’est la dernière fois qu’elle a pris la parole en tant que Maire de CHANTRIGNÉ cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l’assemblée, à savoir M. Claude MILLET, en vue de procéder à l’élection du Maire.

M. Claude MILLET prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

M. Claude MILLET propose de désigner M. Jordan CORNU, benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

M. Jordan CORNU est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l’article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l’appel nominal des membres du Conseil Municipal.

M. Claude MILLET dénombre 14 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l’article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Ont signés au registre, les membres présents

OBJET : DL2020-15CM – Élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-7

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Mr Jordan CORNU pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Mme la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Mme Françoise DUCHEMIN : quinze – 15 voix

Mme Françoise DUCHEMIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire.

OBJET : DL2020-16CM - Détermination du nombre d'adjoints

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'en application des articles L. 2122-1 et L 2122-2 du CGCT, il convient de fixer le nombre des adjoints.

Ce nombre, d'au minimum un, ne pourra excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer à TROIS le nombre des adjoints pour la Commune de Chantrigné.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture de la charte de l' élu local.
- Présentation du budget pour les nouveaux élus : vendredi 05 juin 2020 à 16h30 à la mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 11 juin 2020 à 20h00.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché le : 29/05/2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Le secrétaire,

Le Maire,